

Commission inondation Bassin Artois Picardie

- 19 février 2014 -
Compte-rendu

En l'absence de M. le Préfet de Bassin, M. Pascal (DREAL Nord – Pas-de-Calais) présente les excuses de M. le Préfet.

M. Pascal accueille les participants et présente l'ordre du jour de la commission:

- 1) Approbation du compte-rendu de la commission du 16 octobre 2013
- 2) Point d'avancement sur la mise en œuvre de la Directive Inondation :
 - Bilan de la consultation sur les cartographies des Territoires à Risques Importants d'inondation (TRI)
 - Point d'avancement sur l'élaboration du Plan de Gestion du Risque d'Inondation (PGRI) du bassin Artois - Picardie
- 3) Avis sur la demande de labellisation du projet de PAPI d'intention de l'Yser, porté par l'Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord (USAN)
- 4) Dispositions de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPAM) pour la compétence de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- 5) Retour sur la tempête Xaver

1) Approbation du compte-rendu de la commission du 16 octobre 2013

M. Pascal rappelle les conclusions de la commission inondation du 16 octobre 2013, dont le compte-rendu a été transmis à l'ensemble des membres.

Aucune observation n'est formulée. Le compte-rendu est donc approuvé par la commission sans modification.

2) Point d'avancement sur la mise en œuvre de la Directive Inondation

a) Cartographie des TRI

M. Torrin (DREAL Nord – Pas-de-Calais) présente le bilan de la consultation sur les TRI.

M. Vatin (DREAL Picardie) observe que la question de l'utilisation de la cartographie des TRI dans les documents d'urbanisme est récurrente chez les élus. Il convient donc d'être très clair sur la démarche et d'accompagner les élus dans la lecture des cartes. Il propose qu'une notice soit élaborée dans ce sens.

M. Torrin rappelle que l'objet de la cartographie des TRI est avant tout d'apporter des éléments de connaissance. Il ajoute que les cartes seront toutes accompagnées d'un rapport de présentation, qui précisera la portée des cartes et la méthodologie employée pour leur élaboration.

M. Lalart (DDTM Nord) reconnaît que la question de la compréhension des cartes de la DI est plus simple quand il existe un PPRi sur le territoire. Il précise que dans le Nord, tous les TRI sont couverts par un PPRi, à l'exception du TRI de Douai.

M. Dubaille (Conservatoire du littoral) indique que sur la carte du scénario extrême du TRI de Béthune – Armentières, les zones d'expansion sont plus faibles que sur la carte d'aléa moyen. Ce point sera vérifié par la DREAL Nord – Pas-de-Calais.

M. Schepman demande à ce qu'une attention particulière soit portée à la diffusion de ces cartes pour éviter les malentendus (couleurs, mots utilisés). Tout le monde doit se sentir concerné par le PGRI et les SLGRI, pas uniquement ceux qui sont dans les zones identifiées comme inondables.

b) **PGRI**

M. Torrin présente l'état d'avancement de l'élaboration du PGRI.

M. Pascal précise que le projet de PGRI sera examiné lors de la prochaine Commission Inondation.

M. Vatin suggère qu'un groupe de travail se réunisse pour élaborer une notice d'accompagnement du PGRI.

M. Torrin indique que l'exercice du PGRI demande beaucoup de pédagogie, et que ce groupe de travail se réunira dès qu'une première version du PGRI sera élaborée.

3) Avis sur la demande de labellisation du projet de PAPI d'intention de l'Yser

M. Parat (USAN) présente le dossier de demande de labellisation du projet de PAPI d'intention de l'Yser.

Mme Krebs-Duhamel (DREAL Nord – Pas-de-Calais) fait un retour sur l'instruction administrative du dossier et propose à la commission d'émettre un avis favorable à la labellisation du PAPI d'intention de l'Yser, avec les recommandations suivantes :

- prendre en compte de l'évolution de la connaissance dans les études, notamment à la suite des inondations récentes ;
- limiter à deux le nombre de présidents du comité de pilotage et du comité technique ;
- approfondir la prise en compte de certaines thématiques, notamment la réduction de la vulnérabilité, la prise en compte des risques dans l'urbanisme et les ruissellements sur les terres agricoles.

M. Schepman insiste sur le caractère transfrontalier de ce dossier lié à la quantité et à la qualité des eaux transitant vers l'aval de la frontière franco-belge.

M. Parat s'engage à prendre en compte les deux premières recommandations et il invite les communes à réfléchir sur les zonages pluviaux (cf recommandation 3).

M. Wattez (association Lestrem Nature) déplore la non prise en compte de la problématique du maintien des zones humides dans la stratégie.

Mme Delelis (personne qualifiée) ajoute qu'il serait souhaitable que soient restaurés les méandres.

M. Parat s'engage à compléter le dossier de demande de labellisation avec ces deux recommandations supplémentaires.

M. Pascal conclut en indiquant que ces recommandations seront ajoutées dans l'avis de la commission inondation.

4) Dispositions de la loi MAPAM pour la compétence GEMAPI

M. Torrin présente le contexte de la loi MAPAM, les dispositions en matière de prévention des inondations, ainsi que les modalités de mise en œuvre de la compétence GEMAPI.

M. Pascal précise que la mise en place de la GEMAPI représente une mission nouvelle pour l'État et que le contenu de la mission d'appui prévue la loi reste encore à définir.

M. Wattez estime que la phase transitoire va poser problème, notamment en ce qui concerne le transfert de compétences. Il demande si la création d'EPAGE à l'échelle de sous bassin versant sera possible.

M. Dubaille s'interroge sur l'impact de la loi MAPAM sur les syndicats de propriétaires.

Mme Boutel (SmageAa) estime que le travail sur le partage des missions sera conséquent. Elle se demande jusqu'où ira la responsabilité des communes.

M. Pascal conclut en indiquant que cette commission inondation a permis d'introduire ce sujet qui sera majeur dans les mois à venir, et souligne que de nombreux éclaircissements restent encore à effectuer, espérant que les nombreux décrets d'application attendus permettront de résoudre l'ensemble des questions.

5) Retour sur la tempête Xaver

M. Torrin présente un bilan du passage de la tempête Xaver les 5 et 6 décembre 2013 en Nord – Pas-de-Calais et à l'international.

M. Schepman (CG Nord) estime que la tempête Xaver a donné lieu à un bon exercice de crise, car l'événement était moins grave que prévu. Il est toutefois persuadé que l'échéance d'une submersion majeure se rapproche.

Mme Didier (EMIZ Nord) précise qu'un travail sur la gestion de crise a débuté avec la Belgique.

M. Pascal remercie les membres de la commission pour leur participation et clôt la séance.